

83 306871

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

CODE UNITÉ 03984 PROCÈS-VERBAL N° / 197
N° 870 / 1983

N° PIÈCE 1 N° FEUILLET 1/2

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS : Observation d'un Objet Volant Non Identifié.
(O.V.N.I.)**

NOUS SOUSSIGNÉ(S) W M , Gendarme A.P.J.

VU L'(ES) ARTICLE(S) 20 & 75 DU CODE DE PROCEDURE PENALE,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR 15 Novembre 1983, à 7 h 55, nous trouvant sur l'avenue à Madame J G , commerçante (café - restaurant), nous interpellons et nous informons que ce matin vers 5 h 45, elle a vu dans le ciel, une masse lumineuse se déplaçant très vite.

A ce moment-là, elle se trouvait dans son établissement, devant une fenêtre.

- ENQUETE -

Nous avons procédé aussitôt à l'audition de Mme J . De celle-ci, il ressort que :

- Elle a vu ce jour, vers 5h45, très haut dans le ciel, une masse vive, de couleur rouge et orange,
- Elle a vu cet OVNI, comme ayant la forme d'une "pipe", suivi d'une grande traînée lumineuse,
- Elle a vu cet OVNI, de couleur rouge et orange, et il se déplaçait très vite, en ligne droite,
- Elle n'a entendu aucun bruit de moteur, aucun renflement ou sifflement quelconque,
- Elle a vu cet OVNI, pendant environ 15 secondes,
- Elle précise qu'un livreur venu à son établissement ce matin même, aurait observé le même phénomène ; cette masse était alors de couleur bleue et verte.

Madame J G nous a précisé la direction de vol de cet OVNI ; soit sans centre ville

Cela correspond à un axe : EST - OUEST.

Le deuxième témoin, cité par Madame J a été contacté par nos services. Il s'agit de Mr L G domicilié à Monsieur L G s'est présenté à notre brigade le 26 Novembre 1983 à 9 h 20.

Nous avons procédé à l'audition de Mr L G . De celle-ci il ressort que :

- Le 15.11.1983 vers 5h40, il circulait sur la route reliant en vue d'effectuer ses livraisons, .../...

DESTINATAIRES :

- 1 : Mr le Préfet, Commissaire de la République du Département de , à
- 1 : Général Gouverneur Commandant le C.A. et la ème R.M. à

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

Général, Commandant la FATAC, Région Aérienne, à

-avec COPIE - Direction de la Gendarmerie Nationale, à

Parquet d'

ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.

DATE DE CLOTURE

LE 15.01.1984.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

SIGNATURE(S)

SIGNATURE ET CACHET

DESTINATAIRES

1

- Il a vu une lueur vive de couleur bleue, laquelle a aussitôt viré au rouge, puis à l'orange,
- Il a vu cette lueur sous une forme allongée, suivie d'une grande traînée lumineuse,
- Il pense avoir observé cet OVNI, une dizaine de secondes, lequel a ensuite disparu,
- Il n'a entendu aucun bruit de moteur, ou autre bruit, mais cela filait très vite,
- Il nous déclare que cet OVNI filait en ligne droite, direction EST - OUEST,
- Il n'a aucune opinion personnelle sur l'origine de cet OVNI, mais ce n'était pas un avion.

De l'audition de ces deux témoins, il ressort que :

- L'OVNI avait une lueur très vive, aux couleurs dominantes rouge et orange,
- Il filait très vite, direction EST - OUEST,
- Il n'a été entendu aucun bruit de moteur, ronflement ou autre bruit,
- Après le passage de cet OVNI, aucun fait particulier n'a été aperçu,
- L'OVNI a été vu par les deux témoins, pratiquement à la même heure : 5 h 40, 5 h 45.

La Presse a publié un article sur cet OVNI, le lendemain qu'il a été vu par les témoins.

Suite à cet article paru dans la Presse, les personnes suivantes nous ont contacté téléphoniquement, et ont déclaré avoir observé le même phénomène :

- Mr G V demeurant à

Il a vu le 15.11.1983 à 5 h 48 une masse lumineuse dans le ciel, aux couleurs bleue et verte, d'environ 6 mètres de long, se déplaçant d'EST en OUEST.

- Mr R B demeurant à

Il a vu le 15.11.1983 à 5 h 50, une masse lumineuse bleue et verte ; suite à cela sa chambre a été illuminée. Il a observé cette masse pendant quelques secondes seulement.

- Mr J -C P demeurant route

Le 15.11.1983 entre 5 h 45 et 6 h00, il se trouvait à _____ ; il a vu une grande traînée lumineuse, de couleur blanche et verte, traînée qui a ensuite " isolée ". D'après lui, ce n'était pas une étoile filante.

A part ces témoignages, aucun autre fait particulier ne nous a été signalé dans les jours qui suivirent l'observation de cet OVNI.

-Mentionnons qu'un article est paru dans le journal le vendredi 18.11.1983 relatant que :

- L'énigme de l'OVNI vu mardi (15.11.83) paraît résolue.
- un spécialiste de l'observatoire de _____ a confirmé la chute d'une météorite s'embrasant avec une extraordinaire luminosité, dans les couches de l'atmosphère, mardi matin vers 5 h 45 - 5 h 50.

Nous joignons à chaque expédition de la présente procédure, une photocopie de cet article paru dans la presse.

PIECES JOINTES : Audition de Mme J G 1 - N° 2.

Audition de Mr L G 1 - N° 3.

-0-0-0-0-

83305871

- OBSERVATION D'UN O.V.N.I.

- Photocopie de l'article paru dans le Journal

. du 18.II.83

L'ovni de mardi

Une météorite peu commune

S - F - I. - L'énigme de l'ovni vu, mardi, dans le ciel et au-delà dans le , paraît résolue. Un spécialiste de l'observatoire de , a, en effet, confirmé la chute d'une météorite s'embrasant avec une extraordinaire luminosité dans les couches de l'atmosphère, mardi matin, vers 5 h 45 - 5 h 50, selon un axe est-ouest.

La très grande vitesse de l'objet (estimée à près de 40 000 kilomètres/heure à l'entrée dans l'atmosphère), l'éclairage exceptionnel et la direction observée par tous les témoins du phénomène a donc trouvé une explication. Par ailleurs, les diverses observations réalisées au fil de la trajectoire de ce fragment de matière incandescente permettent de penser que la couleur est effectivement passée du bleu-vert, au début, dans les hautes couches atmosphériques, pour passer ensuite au rouge-oranger avant, soit vraisemblablement de se désagréger et de s'éteindre soit encore d'entrer en collision avec la planète. En effet, si la plupart des météorites se désagrègent dans l'atmosphère, on estime, malgré tout, que, chaque année, environ 500 d'entre elles percutent la surface de la terre.

Enfin, l'apparition de ce phénomène n'est pas à proprement parler surprenant puisque la terre traverse en cette période de l'année des essaims de particules météoritiques : les léonides (du 13 au 26 novembre) et les andromédides (du 17 au 27 novembre). Ce que peuvent d'ailleurs confirmer les multiples observations avouées en cette circonstance.

Boule incandescente à

Un restaurateur de , dans le du département, a aperçu une boule incandescente, prolongée par une queue bleue et rouge, se déplaçant d'est en ouest.

M. F. . . a pu suivre le phénomène durant près de deux minutes.

83 30 68 71

GENDARMERIE NATIONALE
 B.T.
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
N° 870 / 1983

**PROCÉDURE
 D'ENQUETE PRELIMINAIRE**

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN.
 AUTRE CAS

N° PIÈCE **2** N° FEUILLET **1 / 1**

83 10 87 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)
 Ce jour **15.11.1983 à 8 h 40, à**

Vous soussigné(s) **W. M. , Gendarme A.P.J.**

Vu les articles **20 & 75,** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
B G. , épouse J TEL.
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
F. /
 FILIATION **Fille de A et de C D** SITUATION DE FAMILLE
 ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)
- Commerçante - Demeurant

DECLARATION : Ce matin, à 5 h 45, je ne trouvais dans mon bar, occupée à range les tables et les chaises. Je ne trouvais devant la fenêtre, qui donne sur la place de la mairie. Tout à coup, j'ai vu dans le ciel, une masse de couleur rouge et orange, très haut dans le ciel. La masse était très vive. J'ai observé ce phénomène, très peu de temps, peut-être 10 à 15 secondes. -----
 Si. Cette masse avait la forme d'une pipe. En comparant avec une pipe, la partie où l'on met le tabac, se trouvait à l'avant. Il y avait une grande traînée rouge qui suivait cette forme. Il n'y avait que deux couleurs : rouge et orange. -----
 Si. Cet OVNI se déplaçait en ligne droite, et très, très vite dans le ciel. La direction de vol, je peux dire que c'était sens centre ville -----
 Je n'ai rien remarqué d'autre sur cet OVNI. La traînée était beaucoup plus grande et longue, que l'OVNI proprement dit. -----
 Si. Je pense que l'engin pouvait avoir les dimensions approximatives de ma machine à café, j'ai fait la comparaison ensuite, soit : 60 cm de longueur, sur 45 cm de largeur, suivi donc de cette traînée. Cet OVNI est passé entre mon établissement et votre brigade, je parle de la direction de vol. -----
 Je peux préciser qu'un livreur est venu à mon établissement vers 6 heures. Il s'agit d'un livreur de la maison ----- . Il m'a dit qu'il avait vu une masse lumineuse, bleue et verte, et qu'il avait observé en montant la ----- . Il me semble qu'il m'a dit que cette masse était au-dessus de ----- . Au prochain passage de mon livreur, en principe vendredi, je lui dirai qu'il passe voir. -----
 Si. Au moment de l'observation de ce phénomène je n'ai entendu aucun bruit de moteur, aucun bruit de ronflement ou sifflement quelconque. Après le passage, de l'OVNI je n'ai rien entendu, ni avant. Je n'ai rien vu de suspect pendant tout ce temps-là. Je n'ai observé rien d'autre après le passage de cet OVNI. Je vous l'ai signalé ce matin, à 7 h 55. #####

Lecture faite, persiste et signe au carnet de déclarations.

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE
 UNITE
B.T.
 PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)
N° 870 / 1983

**PROCEDURE
 D'ENQUETE PRELIMINAIRE**

**PROCÈS-VERBAL
 D'AUDITION DE TEMOIN.**
 AUTRE CAS

N° PIÈCE **3** N° FEUILLET **1 / 1**

85300871

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour **26.11.1983 à 9 h 20, à** nous trouvant à (lieu)

vous soussigné(s) **W M Gendarme A.P.J.**
 Vu les articles **20 & 75** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
L G TE.
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
M. / à
 FILIATION **↳ DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS** SITUATION DE FAMILLE
 fils de L et de T G.
 ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE). PROFESSION (ÉV.)
- chauffeur-livreux - Demeurant

DECLARATION : Le 15.11.1983 vers 5 h 40, je circulais avec mon camion sur la route entre Je faisais ma tournée, il faisait bien nuit. Subitement j'ai vu une vive lueur de couleur bleue, dans le ciel. Aussitôt, cet objet a viré au rouge, puis à l'orange ; la lueur était toujours aussi vive. -----
SI. L'objet, ou plutôt cette lueur, avait une forme un peu allongée, derrière il y avait une grande traînée lumineuse. Je ne puis dire la forme exacte ; j'ai observé ce phénomène peut-être une dizaine de secondes, puis l'OVNI a disparu. Je n'ai entendu aucun bruit de moteur, aucun sifflement ou autre bruit. -----
SI. L'OVNI filait en ligne droite, direction Est-Ouest/ Une fois l'OVNI disparu, je n'ai plus rien vu, je n'ai rien remarqué de particulier. Je n'ai rien entendu. Je peux vous dire que la lueur était très vive. -----
SI. Je n'ai aucune opinion personnelle, sur l'origine de cet OVNI. Je ne sais pas ce que c'était. Mais en tout cas, cela filait très vite. -----
SI. Lorsque j'ai vu cet OVNI, il arrivait derrière moi. -----
 En arrivant à , Mme J , restauratrice, m'a dit qu'elle avait vu un OVNI rouge. Je lui ai donc fait part également, de ce que j'avais vu. Je ne puis rien vous dire de plus. Je n'ai aucune idée sur les dimensions. De toute façon, il ne s'agissait pas d'un avion. -----

Lecture faite, persiste et signe au carnet de déclarations.-